

8 Mai 2016

Édition 2, Numéro 5

Nouvelles de Val-Joli



Membres du conseil :

M. Rolland Camiré
M. Sylvain Côté
M. Philippe Verly
M. Gilles Perron
M. Raymond Côté
M. Stéphane Robidas
Mme Josiane Perron

Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG & S.T.
Marie-Ève Parr, Inspectrice
Line D. Letendre, Secrétaire
Pier Lacasse, resp. Voirie
Stéphane Côté, empl. Voirie
Diane St-Pierre, Concierge



500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8

TÉLÉPHONE :
(819) 845-7663

TÉLÉCOPIEUR :
(819) 845-4399

**ADRESSES
ÉLECTRONIQUES :**
mairie@val-joli.ca
direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca
voirie@val-joli.ca
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous à l'adresse:

www.val-joli.ca



Facebook

Loisirs de Val-Joli

MOT DU MAIRE

M. Rolland Camiré

La compagnie de câblodistribution Cogeco a complété l'installation de la fibre optique dans le rang 12. Tous les résidents intéressés par un des services disponibles peuvent entrer en contact avec eux.

La MRC a accepté le plan quinquennal du programme PIIRL et la municipalité pourra profiter d'une subvention pour des travaux de réfection du rang 10 et du rang 11 à la hauteur de 75% des dits travaux et il y a un ordre à suivre dans la liste des travaux. De plus, pour l'obtention du remboursement de la subvention, on nous a clairement avisés de ne faire aucuns travaux avant l'acceptation de ceux-ci, car dans ce cas, nous n'aurions pas la subvention. Alors que nous nous apprêtons à aller en appel d'offre pour le rang 10, nous devons donc attendre la confirmation du ministère. Les travaux seront réalisés lorsque nous aurons eu l'autorisation de procéder, car le gouvernement paie 75% de la facture, sur 10 ans, plus les intérêts. L'estimé pour ces travaux s'élève à plus de 1 850 000\$.

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Julie Brousseau, directrice générale



Notez que le bureau sera fermé lundi, le 23 mai prochain, en raison de la Journée Nationale des Patriotes.

Les résidents du rang 12, du # civique 628 au #961, sont désormais couverts par les services de Cogeco Câble. Une subvention du Pacte rural couvrira une bonne partie des frais de branchements. Merci à Mylène Madore pour les pressions mises auprès de Cogeco; ses démarches ont finalement porté fruits!

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 2 mai :

- Adoption 2^e projet règlement 2016-03 et 2016-05 ;
- Adoption règlements 2016-04 et 2016-10
- Politique de gestion des ressources humaines ;
- Emplois étudiants et éco-conseillers – Les entrevues se feront sous peu
- Dérogation mineure dans le but de vendre - Lot 3 677 917
- Adjudication fauchage, débroussaillage et nivelage 2016
- Nomination des personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction
- Croix-Rouge renouvellement d'entente et contribution annuelle
- Commandite de 500\$ pour le Festival du papier Édition 2016
- COGECO – Versement final dans le cadre du Pacte rural 2015
- Journal l'Étincelle – Semaine de la municipalité
- Réservations des 2 chambres pour le Congrès de la FOM en septembre

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



À L'ÉCOCENTRE du Val-Saint-François, 666 chemin Keenan, Melbourne Canton
Accès par le rang 2 de St-François-Xavier de-Brompton

Quand : Samedi, 14 mai 2016, de 9h à 15h

QUELS PRODUITS APPORTER ?

Produits de maison

Ammoniaque
Cannettes aérosol
Cire & décapant à plancher
Décapant à peinture
Dissolvant à peinture
Nettoyant à pinceaux
Poli à meuble ou à métal
Insecticide, etc...

Produits d'atelier

Antigel
Batteries d'autos
Colles
Poison à rats
Acide pour la piscine
Chasse-moustique
Peinture & vernis

Produits de jardin

Engrais chimique
Désherbant
Débouche-tuyau
Détachant
Nettoyant à four
Bonbonne de propane
Fongicide, pesticide

Pour information,
contactez :

L'Écocentre

819 845-2544

Le reste de l'année, vous pouvez
apporter à la Municipalité :
batteries, cellulaires, lumières
fluorescentes, cartouches d'encre,
huiles usées et peinture.

JOURNÉE DE L'ARBRE

Notre journée annuelle de l'arbre se tiendra le **samedi, 21 mai prochain**, de **8:30 à 11:00**, dans l'abri du garage municipal. Pour l'occasion, il y aura :

- Distribution d'arbres gratuits (feuillus & conifères)
- Remise d'informations sur les essences disponibles
- Distribution de compost (gratuit) Vous devez amener vos contenants.

Reboiser, c'est donner une nouvelle bouffée d'air à votre propriété.



MOT DE L'INSPECTRICE – FAIRE ANALYSER NOTRE EAU DE PUIIS

Mme Marie-Ève Parr

La Municipalité vous offre encore la chance de profiter d'un prix de groupe négocié avec la compagnie **ENVIRONNEX** afin de faire analyser votre eau de puits. Vous devez passer au bureau pour prendre un contenant d'abord et le ramener une fois rempli de votre eau. Le paiement doit se faire **par chèque uniquement** au nom de **Groupe ENVIRONNEX**

Samedi, 28 mai 2016, de 9h à 12h00.

Lieu : **Hôtel de Ville** de Val-Joli, 500, Route 249, Val-Joli, Québec, J1S 0E8

Tests disponibles :

⇒ Coliformes totaux & atypiques :	20 \$ + taxes = 23 \$
⇒ Coliformes fécaux (E.Coli) :	20 \$ + taxes = 23 \$
⇒ Entérocoques :	20 \$ + taxes = 23 \$
⇒ Nitrites/Nitrates :	20 \$ + taxes = 23 \$
⇒ Arsenic :	20 \$ + taxes = 23 \$



2e PAIEMENT DE TAXES 2016

Le jour du 2e versement de taxes est déjà arrivé !

Le 12 mai est le **dernier** jour où vous payez sans pénalité ni frais d'intérêts. La grande majorité des citoyens nous ont déjà fait parvenir leur paiement et je les en remercie!



MATÉRIAUX RECUEILLIS À L'ÉCOCENTRE

MATÉRIAUX GRATUITS

Bois, branches, herbe & feuilles
Plastiques agricoles
Matériel informatique

Briques et béton
Téléviseurs

Toilette
Systèmes de son

Métal
Vêtements



MATÉRIAUX FACTURÉS

Meubles rembourrés et matelas : 15 \$ le morceau (envoyez-les plutôt lors de la collecte de gros rebus)
Bardeaux d'asphalte triés : 70 \$ m³ ou moins
Matériaux de construction : gratuit si moins de 0,5m³. Si plus de 0,5m³, facturé au volume.

L'Écocentre est ouvert depuis le 27 avril, du mercredi au samedi.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2016-10

Monsieur Sylvain Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2016-10 modifiant le règlement de zonage 2004-6 dans le but :

- D'intégrer une disposition tenant compte des vents dominants d'été pour le calcul des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage;
- D'autoriser les activités industrielles artisanales dans la zone ID-6.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

Julie Brousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE



La MRC du Val-Saint-François offre à nouveau des formations sur le compostage domestique.

Les personnes qui assisteront à ces formations d'une heure auront droit à un **rabais** sur l'achat d'une compostière (35\$ au lieu de 53,50\$).

Seules les 150 premières personnes inscrites pourront bénéficier de cette offre. Premier arrivé, premier servi.

Dates des formations

STOKE : 28 mai à 10h
RACINE : 11 juin à 10h
MELBOURNE : 18 juin à 10h

Pour information, inscription ou réservation, contactez la MRC au 819 826-6505, poste 21.

PERMIS DE FEU



Nous vous rappelons que le printemps est une période particulièrement dangereuse pour les pertes de contrôle des feux de broussailles, à cause de la vieille herbe sèche en surface. D'ailleurs, un de nos citoyens a tenu les pompiers en haleine à la mi-avril pour cette raison.

Il est donc impératif que vous téléphoniez à la municipalité chaque fois que vous désirez faire un feu quelconque afin qu'on vérifie l'indice d'inflammabilité avant de vous émettre un permis. Quoique vous puissiez retrouver l'indice de dangerosité sur notre site, cela ne vous dispense pas de l'obligation de demander un permis de brûlage.

Il ne faut pas oublier que la forêt avoisinante et les demeures de vos voisins peuvent devenir vos victimes si vous négligez vos obligations ! D'autant plus que vous risquez de devoir payer les frais des services d'incendie, de la Sopfeu, etc.

RAPPEL - BAC DE RÉCUPÉRATION

Un petit rappel pour ceux qui vendent leur propriété située dans Val-Joli.

Veillez noter que le **bac bleu** (récupération), demeure rattaché à la propriété. Vous devez donc le laisser sur place aux futurs propriétaires lorsque vous déménagez.



AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

- **Que** lors de la séance tenue le 2 mai 2016 dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de «**règlement numéro 2016-10 visant à modifier le règlement 2004-6 et ses amendements afin d'intégrer une disposition tenant compte des vents dominants d'été pour le calcul des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage et d'autoriser les activités industrielles artisanales dans la zone ID-6.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **2 mai 2016 à 19h30**, à la salle du conseil sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise :

- **À intégrer une disposition tenant compte des vents dominants d'été pour le calcul des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage;**
- **D'autoriser les activités industrielles artisanales dans la zone ID-6;**
 - les activités industrielles artisanales comprennent entre autre les ateliers de couture, de menuiserie et d'ébénisterie;
 - La zone ID-6 est située entre le rang 10 et le rang 11 sur le chemin Goshen, sur le côté Est.

L'illustration des zones visées par le projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 500, route 249 à Val-Joli.

DONNÉ À VAL-JOLI, CE 6^{ÈME} JOUR DU MOIS DE MAI 2016



COMITÉ DES LOISIRS



La période d'inscriptions pour la ligue de Balle-Molle s'est complétée avec succès. Tous les groupes sont complets! Les entraîneurs communiqueront avec vous pour le début des pratiques. Les joutes auront lieu contre les équipes de St-Camille, St-Claude, St-Georges et Wotton dès la fin de l'année scolaire. Des pratiques auront lieu avant le début du calendrier régulier.

Notez qu'une cantine sera ouverte au Parc des loisirs lors des joutes! Merci à nos entraîneurs bénévoles : Brenda Morin, Gabriel Gilbert, Mélissa Loïselle et Yannick Maheux!
Votre implication est importante au bon déroulement des activités de la ligue!

Le terrain de balle est réservé pour ces ligues juniors les mardis et jeudis de 18h à 21h.
Le terrain de Volley-Ball est réservé les mercredis de 18h à 22h.



Bon début de saison à tous!

